

Article 1 – Identité du prestataire

NEO CONCEPT Secrétariat, sis 3 rue Clément Ader à Blanquefort (33290), représenté par Sylvie GIRARD, est un fournisseur de prestations de services dans le domaine du secrétariat.

NEO CONCEPT Secrétariat peut être contacté :
soit par e-mail à l'adresse : neoconcept.fr,
soit par téléphone au 06 15 52 02 03.

Sylvie GIRARD représentant NEO CONCEPT Secrétariat, est bénéficiaire d'un CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise pour la création d'une activité économique, régi par les dispositions du Code de Commerce issues de la loi n°2003-721 du 01/08/2003 pour l'initiative économique), auprès d'Altitude 33, dont le siège est situé 37 rue du Général de Larminat à Bordeaux (33000) - SIRET 424 845 949 00207.

Article 2 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de services énumérées ci-dessous, et conclues entre NEO CONCEPT Secrétariat et son Client :

- ✓ Gestion administrative
- ✓ Gestion commerciale

Ces prestations de services peuvent être ponctuelles ou régulières et sont destinées tant aux professionnels qu'aux particuliers.

Ces CGV sont systématiquement jointes à tous les devis fournis au Client, pour lui permettre d'en prendre connaissance lors de toute commande auprès du prestataire.

La signature du devis par le Client entraîne l'acceptation des présentes CGV.

Article 3 – Obligations des parties

3.1 Le Prestataire

NEO CONCEPT Secrétariat s'engage à apporter tous ses soins à l'exécution des prestations. La responsabilité de NEO CONCEPT Secrétariat ne saurait être engagée pour une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées de la part du Client.

NEO CONCEPT Secrétariat s'engage également à préserver les fichiers informatiques et autres documents confiés par le Client. Toutefois, compte tenu des risques de dommages ou de détériorations encourus par ce type de support, il appartient au Client de s'en prémunir pour tous les moyens à sa convenance. A ce titre, la responsabilité de NEO CONCEPT Secrétariat ne peut donc pas être engagée.

3.2 Le Client

Le Client s'engage à fournir à NEO CONCEPT Secrétariat, dès la commande, toutes les informations et documents nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

Lorsque les prestations sont exécutées dans les locaux du Client, le Client prend à sa charge l'assurance de tous risques et tous dommages directs ou indirects pouvant affecter les matériels et installations.

En aucun cas la responsabilité du Prestataire ne saurait être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du Client,
- Force majeure, événements ou incidents indépendants de la volonté du Prestataire,
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel le Prestataire n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance.

A la fin de la réalisation de la prestation, le Client dispose de 48 heures pour toute correction éventuelle. Au-delà de ce délai, les travaux sont considérés comme approuvés.

Article 4 – Lieu d'intervention

4.1 Lieu d'intervention

NEO CONCEPT Secrétariat effectue ses prestations en télétravail à l'adresse indiquée à l'article 1 et/ou dans les locaux du Client, après accord de chacun.

4.2 Horaires

NEO CONCEPT Secrétariat exécute ses missions durant ses jours et horaires d'ouverture, soit du lundi au vendredi de **8h30 à 12h30** et de **13h30 à 18h00**.

Article 5 – Tarifs

Les prix fixés par NEO CONCEPT Secrétariat sont exprimés en euros (€) et sont soumis à la TVA au taux en vigueur au moment de la facturation des prestations. Les prix peuvent être exprimés, à l'heure ou au forfait. Ils peuvent être dégressifs en fonction du volume horaire ou forfaitaire commandé.

Les tarifs varient selon que la prestation est réalisée en télétravail ou sur site du client. Dans ce dernier cas, les tarifs sont majorés des frais de déplacement.

Des frais spécifiques pourront être ajoutés au devis (frais postaux, frais d'impression, petite fourniture) le cas échéant.

Toute prestation réalisée sur demande du Client en dehors des heures d'ouverture, le week-end et jours fériés, voit son prix majoré de 25 %.

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la validation du devis. Cette dernière est effective après signature du Client et acceptation des présentes CGV.

NEO CONCEPT Secrétariat se réserve le droit de réviser ses tarifs au 1^{er} janvier de chaque année.

Article 6 – Devis, commande et facture

Les prestations ne seront réalisées qu'après l'établissement d'un devis par NEO CONCEPT Secrétariat à son Client, et l'acceptation dudit devis par le Client.

6.1 Devis

NEO CONCEPT Secrétariat adresse un devis gratuit au Client, par courrier électronique ou postal. Ce devis est établi sur la base des informations fournies par le Client. Il est personnalisé et comporte toutes les mentions obligatoires telles que définies à l'article L. 441-6 du Code de commerce. Il est accompagné des présentes CGV et il est valable 2 mois à compter de sa date d'envoi.

6.2 Commande

Le devis vaut bon de commande dès lors que le Client le retourne dûment accepté, daté, signé, tamponné (cachet commercial pour les entreprises) et revêtu de la mention « Bon pour accord ».

6.3 Facture

Une facture correspondant au devis est établie et transmise au Client par NEO CONCEPT Secrétariat dès la fin de l'exécution des travaux.

6.4 Rétractation

Conformément à l'article L121-21 du Code de la Consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de prestation de service (en l'occurrence la date de validation du devis) pour faire valoir son droit de rétractation. Celui-ci doit être notifié à NEO CONCEPT Secrétariat par écrit en recommandé avec accusé de réception.

Le droit de rétractation ne peut s'appliquer dans le cas où, à la demande du Client, l'exécution des prestations de service a débuté ou si elles sont terminées avant l'expiration du délai de 14 jours.

Article 7 – Modes et délais de livraison

Les travaux confiés à NEO CONCEPT Secrétariat seront livrés par voie électronique ou postale, ou exécutés dans les locaux du Client conformément à la demande de ce dernier.

Le délai d'exécution des prestations est convenu d'un commun accord entre NEO CONCEPT Secrétariat et le Client.

La responsabilité de NEO CONCEPT Secrétariat ne saurait être engagée en cas de retard de livraison, résultant de la transmission d'informations erronées, d'un manque d'information, d'éléments de support de travail non exploitables ou fournis après la date de début de la prestation, par le Client.

Article 8 – Modalités de paiement

8.1 Délai de paiement

Pour toute commande, un acompte de 30 % du montant H.T. est demandé à la signature du devis. Le solde est réglé comptant à réception de la facture.

8.2 Modes de paiement acceptés

Le règlement des prestations s'effectue :

- soit par virement bancaire sur le compte de NEO CONCEPT Secrétariat - Altitude, domicilié au Crédit Coopératif de Toulouse - IBAN FR76 4255 9000 2141 0200 4444 051

- soit par chèque, libellé à l'ordre de : NEO CONCEPT Secrétariat - Altitude.

8.3 Pénalités de retard

Taux des pénalités exigibles : 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'échéance.

Les présentes conditions générales de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Une indemnité forfaitaire de 40 € est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Article 9 – Confidentialité

Considérant que le mot « secrétaire » contient le nom « secret » et le verbe « taire », Sylvie GIRARD, représentant NEO CONCEPT Secrétariat s'engage à respecter scrupuleusement la confidentialité de l'intégralité des données transmises par son Client, ainsi que du contenu des travaux réalisés pour celui-ci.

Toutefois, NEO CONCEPT Secrétariat ne peut être tenue pour responsable d'une interception ou d'un détournement de données au moment de leur transfert par voie électronique.

Article 10 – Loi Informatique et Libertés

Les données recueillies par NEO CONCEPT Secrétariat, notamment par la voie de son site internet ne seront ni vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant vos données à l'adresse suivante : neoconcept@sfr.fr

Article 11 – Juridiction

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Toulouse sera seul compétent, quel que soit le lieu de paiement ou de livraison des prestations de service.